

Consultation du public sur la demande de la Carrière Languedoc Granulats au lieu-dit « Grand Autas » à Murles de prolonger l'exploitation de sa carrière des Aires, conformément à l'article L123-19-2 du Code de l'environnement.

La carrière Languedoc Granulats à Murles a déposé une demande d'autorisation de prolongation de l'exploitation de sa carrière au lieu-dit « Grand Autas » à Murles pour une durée de 3 années (téléchargeable ci-dessous).

Le projet d'arrêté (téléchargeable ci-dessous), définit notamment les modalités de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière au lieu-dit « Grand Autas » sur la commune de Murles pour 3 ans avec modification des prescriptions initiales prévues dans l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2010-1-1417 du 28 avril 2010.

Délai de consultation

Le public dispose d'un délai de 15 jours pour faire part de ses observations :

- par voie électronique : ud-34.uid.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
- par voie postale à l'adresse suivante :
DREAL Occitanie – Unité Départementale de l'Hérault – Subdivision H3
« Matériaux/Mines/Carrières »
520 Allée Henri II de Montmorency – CS 69007 – 34064 Montpellier Cedex 02

Date de mise à disposition : le **17/08/2022**

> Dossier de demande d'autorisation : PDF

> Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation : PDF